

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023</b>
--

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

**PRÉSENTS : 12**

**VOTANTS : 15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE 25 MAI À VINGT HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.**

**DATE DE CONVOCATION : 17 MAI 2023**

**PRÉSENTS : MM ARNAUD, ARNOUX, DANTON, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LECUYER, NEAU, MARCHAND, POIRET, RICARDEAU, SALLAFRANQUE.**

**ABSENTS EXCUSÉS : Sabine BONNAUD (pouvoir à G. NEAU), Pascale LE MONNIER (pouvoir à C. GRIMAUD), Jean-Louis SICAUD (pouvoir à PH JALLAIS)**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabrice ARNOUX**

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion
- Tableau des effectifs
- Demande d'inscription au Contrat de Développement Territorial des Energies Thermiques Renouvelables du Département (CDT ETRD)
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 (25052301)**

Le PV du conseil municipal du 27 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. TABLEAU DES EFFECTIFS (25052302)**

M. le Maire rappelle que 2 des agents communaux ont été reçus à leur examen professionnel. En vue d'une nomination prochaine, il convient de créer les postes dans le tableau des effectifs.

Il est proposé d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE	POSTE POURVU		POSTE VACANT
				Statut	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35H00			Création au 1 <sup>er</sup> juin
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35H00	1	Titulaire	
Adjoint administratif	C	17H30			1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35H00			1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35H00			1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	29H00			Création au 1 <sup>er</sup> juin
Adjoint technique	C	35H00	2	Titulaire	

Adjoint technique	C	29H00	1	Titulaire	Suppression au 31 août
Adjoint technique	C	35h00		Contractuel	

### 3. DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENERGIES THERMIQUES RENOUVELABLES DU DEPARTEMENT (CDT ETRD) (25052303)

M. le Maire expose le dispositif du Département :

Le CDT ENR.T est piloté par le Département de la Charente-Maritime. Il consiste à **mutualiser les projets de chaleur renouvelable sur l'ensemble du département, en vue d'atteindre les objectifs du Fonds Chaleur de l'ADEME**. Un contrat va être établi entre le Département et l'ADEME en mars 2023. **L'enveloppe de financement ainsi obtenue auprès de l'ADEME sera ensuite répartie entre les différents porteurs de projets.**

Un courrier a été envoyé par le Département de la Charente-Maritime à toutes les communes du territoire fin juillet 2022, et les porteurs de projets étaient invités à adresser leur demande d'inscription au CDT ENR.T pour leurs projets de chaleur renouvelable, au plus tard le 15/01/2023. Il est également possible de demander l'inscription au-delà de cette date pour un nouveau projet.

L'inscription d'un projet dans ce programme permet, dans un premier temps, de lancer une pré-étude à titre gratuit. Si la municipalité n'a pas de préférence sur le type d'énergie de substitution, une « étude multi-énergies » pourra être réalisée. Cette étude consiste à étudier différentes solutions de chauffage (en particulier Biomasse et Géothermie) et à les comparer à la solution existante. Si en revanche la municipalité souhaite s'orienter vers une solution plutôt qu'une autre, une étude spécifique pourra alors être réalisée.

Si nous souhaitons espérer bénéficier de la pré-étude dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024, il convient de candidater dès à présent.

Il est important de noter que les porteurs de projet peuvent ensuite décider librement de réaliser le projet ou, au contraire, de l'abandonner.

Pour faire la demande, il conviendra de joindre une fiche projet.

Le conseil municipal unanime décide de présenter une candidature auprès du département au titre du CDT ETRD pour le pôle école-centre de loisirs-cantine en incluant une possibilité d'extension salle des fêtes-ateliers et salle de la céramique-bâtiment bibliothèque.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

- M. JALLAIS informe que le locataire du 2, chemin des Chaumes a donné son préavis. Il quittera le logement le 11 août prochain. Une visite de pré-état des lieux va être organisée. Après son départ, il conviendra de réfléchir au devenir de ce logement. Avec les nouvelles normes imposées aux propriétaires, devons-nous conserver ce bien pour la location au particulier ? Mme DANTON et M. LECUYER rappellent qu'une collectivité doit servir l'intérêt public et que si le parc privé devient inabordable du fait du peu de biens disponibles, il est judicieux de conserver notre bien locatif. M. JALLAIS explique alors que ce logement pourrait également être mis à disposition d'une association comme le Logis par exemple. Il servirait pour des saisonniers ou des situations d'urgence. Il est proposé qu'une rencontre soit organisée avec le Logis afin de savoir ce qu'ils recherchent et les modalités de mise à disposition. Nous reviendrons sur le sujet après cette rencontre et le départ du locataire.

- M. le Maire revient sur le sujet de la redevance d'occupation du sol qui n'est pas instaurée pour le moment et qui a été évoqué lors du dernier conseil municipal. La nouvelle « guinguette » ouvrira cet été du vendredi soir au dimanche midi. Le conseil municipal préfère ne pas instaurer de redevance avant de savoir si le food-truck perdurera sur le long terme.

- M. le Maire présente les interventions proposées par l'association « Sciences atlantiques », notamment le planétarium mobile. Il pourrait être installé dans la salle des fêtes. L'école est intéressée pour une visite au mois d'octobre. L'installation pour la demi-journée revient à 150 €. 1 visite dure 30 à 45 mn et peut accueillir 15 à 20 personnes. Un devis sera demandé pour une installation à la journée.

- M. le Maire présente le projet pédagogique de l'école pour la période 2023-2026 ; il va porter sur les arts et la culture. Une année sera consacrée aux arts du cirque avec une résidence d'artistes, une année au mime/conte et une année à la comédie musicale.

- M. le Maire fait un point sur les travaux de la mairie ; la réception de chantier était prévue ce jour. Seul 3 entreprises étaient présentes. Les lots maçonneries et plomberies ont été réceptionnés. Le lot sol a été réceptionné partiellement puisqu'il reste le rez-de-chaussée. Les autres lots ne sont pas réceptionnés. Il aborde le sujet de la façade, notamment côté terrasse où une reprise de fissure a été effectuée. Il présente les devis de nettoyage (4 600,00 € HT) et de nettoyage/peinture (7 000,00 € HT). Après discussion, le conseil municipal préfère demander un devis pour la reprise de la façade côté terrasse et s'occuper en interne du nettoyage des 3 autres murs.

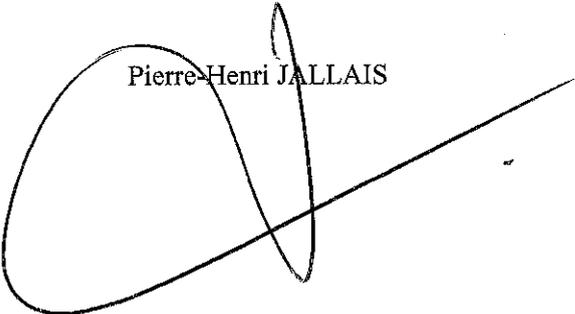
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Liste des délibérations :**

- 25052301 – approbation du PV de la réunion du 27 avril 2023
- 25052302 – tableau des effectifs
- 25052303 – demande d'inscription au Contrat de Développement Territorial des Energies Thermiques Renouvelables du Département (CDT ETRD)

Le Maire

Pierre-Henri JALLAIS



Le secrétaire de séance

Fabrice ARNOUX

